



**SESSION PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL**  
**Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2009**

**Groupe UMP Rhône-Alpes et Apparentés**  
**Emmanuel HAMELIN**

**Orientations Budgétaires 2010**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avant le vote du Budget 2010 qui nous sera présenté en décembre, vous soumettez à notre discussion vos orientations.

Il n'aura échappé à personne que la période est préélectorale et, en toute logique, ce qui ressort de vos documents se résume en deux points :

1. La situation financière de la Région est saine et votre gestion exemplaire ;
2. « *L'Etat menace gravement la démocratie locale* » avec les réformes des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle.

Vous ne serez pas surpris que, sur ces deux points, je ne partage pas pour l'un votre optimisme béat et pour l'autre votre catastrophisme de circonstance.

Tout d'abord, sur le premier point des orientations budgétaires :

De manière récurrente, et nous le dénonçons depuis 2004, c'est le déséquilibre qui se creuse entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement : + 7 M€ d'investissement par rapport au budget 2009, mais + 47 M€ de fonctionnement. Ce qui fait qu'au total, le fonctionnement représente plus du double des dépenses d'investissement. Quand, dans un budget, on dépense deux fois plus pour fonctionner (1,547 M€) que pour investir (727 M€), on prépare mal l'avenir et on alourdit considérablement notre institution et ses marges de manœuvre. Sur ce critère important, Rhône-Alpes est dans le peloton des mauvais élèves des régions françaises.

Autre grande faiblesse de vos orientations budgétaires, c'est le recours à l'emprunt. Il est, pour 2010, de 438 M€, soit 40 M€ de plus qu'en 2009. Je rappelle qu'en 2004, il était de 175 M€, ce qui veut dire que vous l'avez augmenté de 263 M€ en cinq ans.

Il s'avère qu'une telle mesure devrait conduire notre Région à un niveau d'endettement de 1 630 M€, fin 2010, et à un ratio de désendettement de 4,5 années.

Mais si on y intègre les opérations de crédit-bail que vous avez réalisées, la dette consolidée pour les Rhônalpins devrait être à 2,5 milliards d'euros et le ratio de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la dette) à 5,6 années. Et là, vous n'êtes plus du tout un bon élève, puisque la moyenne des régions françaises se situe à 2,3 années.

Cette situation financière, largement dégradée, amène d'ailleurs le CESR à penser, comme nous, que ces chiffres hypothèquent toute marge de manœuvre pour notre institution régionale.

L'année dernière, j'avais dit que la Région faisait du cholestérol. 2010 n'arrangera rien, je pense même qu'elle fera aussi des triglycérides.

Il est vrai que vous n'envisagez pas d'augmenter les impôts et vous vous en félicitez. Je vais vous faire un aveu : nous aussi. A six mois des élections, je comprends parfaitement que vous ayez préféré avoir recours à l'emprunt plutôt qu'à l'impôt. L'effet est le même, mais c'est moins visible. Et puis, après avoir augmenté les impôts de 23 % depuis 2004, augmenté les tarifs des cartes grises de 54 % pour faire de notre Région la troisième la plus chère de France, augmenté les taxes foncières et la taxe professionnelle de 26 % ; mis le taux maximum sur la TIPP, comme il est présenté à nouveau dans ce rapport, contrairement à de nombreuses régions françaises (sur ce dernier point, nous restons opposés, comme les années précédentes, au taux que vous nous présentez). Une pause est effectivement bienvenue.

Nous aurions souhaité, plutôt que recourir à l'emprunt pour 440 M€, que vous réduisiez quelques dépenses de fonctionnement : réduire votre train de vie, comme le fait l'Etat, grâce au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. De 2008 à 2010, ce sont 85 400 postes économisés dans la fonction publique.

A l'inverse, dans notre Région, et sans parler des TOS, il y avait 877 agents en 2004 pour 1 400 en 2009, dont 37 collaborateurs pour votre seul cabinet, Monsieur le Président !

Je pourrais reparler du coût pharaonique de votre Palais de la Région, estimé à 96 M€ en 2005 et 148 M€ en 2009, mais je ne le ferai pas...

Je pourrai parler des nombreux déplacements à l'étranger de votre Exécutif, je me suis arrêté à 500 000 km et 70 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, donc je ne le ferai pas non plus.

La réalité, c'est qu'entre 2004 et 2008, la Région Rhône-Alpes a augmenté les dépenses propres à l'institution, en dehors de tout transfert de compétences, de 18 M€, soit une hausse de 30 % !!

Alors, bien sûr, il y a l'Etat, ses mauvaises manières et ses mauvaises intentions.

Page 9 de votre document, vous présentez même un tableau qui justifie, selon vous, un transfert de compétences insuffisamment compensé par l'Etat. Curieusement, vous avez oublié d'y intégrer la TIPP, qui est une des ressources affectée à la compensation des nouveaux transferts, et son produit excède largement les montants de la compensation avancée dans les orientations budgétaires 2010.

Puisque je parle de l'Etat, j'en viens maintenant aux réformes des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle qui, d'après vous, « *menacent notre démocratie locale* ».

De quoi s'agit-il ?

C'est justement pour préserver les acquis de la décentralisation que nous devons faire évoluer notre organisation territoriale.

Il faut d'abord simplifier. Face à l'empilement des structures et l'enchevêtrement des compétences, plus personne ne sait qui fait quoi. Face à un problème concret, qui peut savoir s'il faut s'adresser à son Conseiller Régional plutôt qu'à son Conseiller Général ?

Le problème, c'est que ce millefeuille institutionnel a un coût exorbitant.

Entre 2003 et 2007, les dépenses des collectivités territoriales ont progressé de 50 milliards d'Euros, dont 11 milliards étaient dus à l'impact des lois de décentralisation.

En 2007, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté de 36 000 nouveaux emplois, hors transfert de compétences !

Pour toutes ces raisons, la réforme est indispensable. Pour ce qui concerne notre institution, c'est la création d'un couple Région/Département qui verra la création de conseillers territoriaux qui, en siégeant à la fois dans les Conseils Régionaux et Généraux, amènera progressivement de la cohérence entre ces deux échelons, supprimera les doublons et les politiques concurrentes illisibles.

Et il y a la réforme de la taxe professionnelle.

Curieusement, vous l'avez déjà intégrée dans vos documents budgétaires, alors même que la discussion vient tout juste de démarrer à l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi de finance 2010.

Vous savez mieux que quiconque que ce texte a vocation à être largement amendé au cours des débats, et je trouve curieux que vous en ayez déjà tiré les conclusions.

Je vous rappelle, par ailleurs, que c'est François Mitterrand qui avait qualifié cette taxe d'« *impôt imbécile* ». Elle a longtemps pénalisé les investissements des entreprises et entraîné de nombreuses délocalisations. 500 000 emplois industriels ont été perdus en 15 ans à cause de cette taxe. Là est le vrai danger de la taxe professionnelle et non pas dans sa réforme, car les délocalisations entraînent aussi des pertes de ressources pour les collectivités.

Vous savez d'ailleurs parfaitement qu'en 2010, année de transition, la Région percevra le produit de la taxe professionnelle qui lui aurait été versé en l'absence de réforme, et qu'à partir de 2011, la Région percevra le produit de nouveaux impôts.

Dans tous les cas, il est prévu un fonds de garantie individuelle des ressources pour que chaque collectivité soit intégralement compensée de l'impact de la réforme. Il n'y aura donc pas, comme vous le dites page 6 de votre document, de mise sous tutelle du budget de la Région, puisque des garanties sont assurées dans la réforme :

- garantie de l'autonomie financière,
- garantie individuelle des ressources.

Je suis d'ailleurs étonné que vous ayez ces craintes vis-à-vis d'une majorité qui a, depuis 2002, accordé beaucoup d'indépendance aux

Régions. En tout cas beaucoup plus qu'à l'époque du gouvernement Jospin, dont vous étiez, je crois.

Le ratio d'autonomie financière des régions était de 40 % en 2002. Il était de 53 % en 2007.

Je suis certain que cela ne vous avait pas échappé, mais je suis conscient que la période électorale qui s'annonce vous incite à moins d'objectivité.

Je vous remercie.